Cent soixante-cinquième session du Conseil

Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé (2021-2025)

La FAO s'est engagée avec les Membres dans un processus inclusif visant à élaborer une nouvelle vision, puis à mettre à jour la *Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé* de 2013, ce dont s'est félicité le Conseil à sa cent soixante-troisième session tenue fin 2019. La Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé (2021-2025) a été élaborée sur la base des conclusions d'un processus accordant une large place à la consultation et se fonde sur: i) les recommandations et les besoins exprimés par les Membres de la FAO; ii) les recommandations et les retours d'information communiqués par des acteurs du secteur privé; iii) les enseignements tirés de l'expérience d'autres organismes du systèmes des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome; iv) la propre expérience de la FAO tirée de sa Stratégie de 2013; v) la forte demande de la part des bureaux techniques, régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO d'intensifier la mobilisation du secteur privé; et vi) l'évaluation indépendante menée en 2019.

Compte tenu des vastes consultations des Membres menées dans le cadre des groupes régionaux, ainsi que d'une série de consultations des Membres menée par le Président du Comité du Programme, l'objectif de la Stratégie est de rendre plus proactive et plus catalytique l'aide apportée aux Membres par l'Organisation en indiquant plus clairement comment nouer des partenariats plus innovants avec le secteur privé. La Direction s'est félicitée du fort intérêt, des précieuses indications, des perspectives et des recommandations constructives formulés par les Membres de la FAO tout au long du vaste processus de consultation, avant et pendant les débats des comités du Conseil à ce sujet.

La nouvelle Stratégie proposée est un document évolutif, qui reflète la vision à moyen terme de la FAO en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, au vu des tendances en matière de développement et des pratiques communes qui émergent au sein du système des Nations Unies, et qui prend en compte le fait que la situation socioéconomique actuelle est extrêmement complexe et évolue rapidement. La stratégie de la FAO en matière de mobilisation du secteur privé vise à susciter des innovations et des changements porteurs de transformation et à obtenir des effets et des bénéfices durables et mesurables, afin de concrétiser notre volonté de ne laisser personne de côté en instaurant des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients qui permettent d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie. Ces objectifs sont en totale adéquation avec le nouveau Cadre stratégique, qui met lui aussi l'accent sur l'importance des partenariats porteurs de transformation, notamment avec le secteur privé.

La Stratégie a pour ambition de mobiliser le secteur privé de façon réfléchie et stratégique, d'intensifier les efforts collectifs menés par de multiples parties prenantes et de proposer des solutions prises en main et dirigées par les pays, afin d'aider les Membres de la FAO à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et, en fin de compte, de maximiser l'impact positif sur les bénéficiaires soutenus par la FAO.

La Stratégie comporte les éléments suivants: i) une nouvelle vision du développement proactif de partenariats avec le secteur privé; ii) des principes régissant sa mobilisation; iii) la définition des grands domaines stratégiques de la mobilisation; iv) des mécanismes actualisés et élargis grâce auxquels des partenariats peuvent être forgés; v) une diligence raisonnable dont l'approche répond au plus près à l'évaluation et la gestion des risques; vi) de nouvelles modalités d'évaluation et de mesure des résultats attendus dans le cadre des partenariats.

Le document CL 165/4 Rev.1 décrit également les principales mesures à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie. La Stratégie propose une série de nouveaux instruments et d'approches souples pour veiller à l'efficacité de la mobilisation et expose les «principes de la mobilisation», qui visent à préserver la neutralité, l'impartialité, l'intégrité et la réputation de la FAO et à s'assurer de l'adhérence aux valeurs de la FAO et, plus largement, du système des Nations Unies.

Il faut noter que le renforcement de la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la Stratégie repose sur les considérations suivantes: i) compte tenu de la nature de la composition et de la gouvernance de la FAO, ainsi que de son statut d'organisation intergouvernementale du système des Nations Unies, les interlocuteurs principaux de l'Organisation sont les États Membres; ii) les Textes fondamentaux, les règlements, les procédures ou la composition des organes directeurs de la FAO ne se trouveront en rien modifiés par cette stratégie.

Les principes juridiques cardinaux devant régir la mobilisation du secteur privé, qui figurent dans le rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) (CCLM 111/2) et qui ont été approuvés par le CQCJ (CL165/12), seront pleinement respectés tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie.

Outre le document contenant la Stratégie (CL165/4 Rev.1), deux notes d'information complémentaires (Note d'information 1 sur le document CL 165/4 Rev.1 et Note d'information 2 sur le document CL 165/4 Rev.1) sont présentées à la cent soixante-cinquième session du Conseil au titre du point 4 de l'ordre du jour, à la suite d'une demande spécifique formulée lors de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session). En particulier, le Conseil est invité à examiner la Note d'information 2 sur le document CL 165/4 Rev.1, qui indique les mesures que la Direction propose de prendre si la Stratégie est adoptée par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session.

M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe